



Producteurs
et productrices
acéricoles du Québec



Fédération des
producteurs
forestiers
du Québec

VOL. 38, N° 1 | FÉVRIER 2026
SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS

Forêts

DE CHEZ NOUS



CHANGEMENTS CLIMATIQUES
LES EFFETS DES SÉCHERESSES
ESTIVALES SUR LA RÉCOLTE DE SIROP

PRODUCTION
NOUVEAUX PRODUCTEURS : DES TRAVAUX
ENTRE BONNES MAINS

L'EXPERTISE LAPIERRE : BIEN PLUS QUE DE L'ÉQUIPEMENT

Chez Équipement Lapierre, notre mission va au-delà de la livraison de produits de qualité. Notre engagement quotidien est de fournir ce qui compte vraiment à nos clients : un service inégalable et une expertise technique qui surpassent constamment les attentes.

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS À VOTRE SERVICE

Fort de plus de **200 employés expérimentés** et d'un **réseau de 70 distributeurs nord-américains**, Équipement Lapierre s'assure collectivement que votre satisfaction perdure longtemps après votre achat.

Qu'il s'agisse d'assistance technique, d'une réparation urgente ou de conseils transparents pour orienter votre prochain investissement, nos spécialistes sont là pour vous éclairer et vous guider sans hésiter.



ÉDITEUR

La Terre de chez nous
L'Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien, bur. 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-8483
magazines@laterre.ca
www.laterre.ca

DIRECTRICE ET RÉDACTRICE EN CHEF

Ariane Desrochers

COMITÉ DIRECTEUR

Gaétan Boudreault (FPFQ)
Luc Goulet (PPAQ)
Vincent Miville (FPFQ)
Joël Vaudeville (PPAQ)

CHEF DE PUPITRE

Vincent Cauchy

JOURNALISTES

Marie-France Létourneau
Marie-Ève Martel

**RESPONSABLES
DES CAHIERS SPÉCIAUX**

Anne Felteau
Guillaume Cloutier

COLLABORATEURS

Patrick Cartier
Audrey-Kim Poulin
Charles-Philippe Tremblay-Bégin

CONCEPTION GRAPHIQUE

La Terre de chez nous
Judith Boivin-Robert

COORDONNATRICE DE PRODUCTION

Geneviève Gay

INFOGRAPHIE

Dana Labonté, Nancy Litjens,
Stéphanie Tétrault

PUBLICITÉ

pub@laterre.ca

DIRECTEUR DES VENTES

Marc Mancini, poste 7262

AGENTES À LA PUBLICITÉ

Marie-Claude Bernard, poste 7712
Marie-Josée Farrese, poste 7398
Sans frais : 1 877 237-9826

TIRAGE ET ABBONNEMENTS

1 877 679-7809

IMPRESSION

Imprimerie FL Web

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1180-4270

PHOTO PAGE COUVERTURE

Gracieuseté des PPAQ

PROCHAINE PARUTION

29 avril 2026

DATE DE RÉSERVATION PUBLICITAIRE

1^{er} avril 2026

MATÉRIEL PUBLICITAIRE

8 avril 2026

*Ce magazine est publié quatre fois par année.
Dans la présente publication, le générique
masculin est employé sans discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.*



SOMMAIRE

ÉDITORIAUX

- 4 UNE CHAIRE DE RECHERCHE POUR PROPULSER L'ACÉRICULTURE DE DEMAIN
- 6 DE L'AIDE DIRECTE POUR LA FORÊT PRIVÉE

ACTUALITÉS

- 8 LA FILIÈRE ACÉRICOLE DU QUÉBEC SE DOTE D'UNE VISION AMBITIEUSE POUR 2025-2029
- 9 PROLONGATION DE LA MESURE D'ÉTALEMENT DU REVENU FORESTIER / LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES / BONIFICATION DES PAF POUR MIEUX PROTÉGER LES MILIEUX SENSIBLES

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- 10 SÉCHERESSES ESTIVALES, RÉCOLTE DE SIROP INÉGALE

PRODUCTION

- 20 HAUSSE DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE EN FORÊT PRIVÉE



Vincent Miville, FPFQ

PRODUCTION

NOUVEAUX PRODUCTEURS : À QUI CONFIER LA RÉALISATION DE SES TRAVAUX?

Certains nouveaux propriétaires forestiers choisissent de confier leurs travaux, notamment la récolte de bois, à des entrepreneurs ou à des conseillers forestiers offrant un service « clé en main ». Cette option simplifie grandement la planification, la supervision et la mise en marché du bois, mais peut s'avérer moins rentable que de réaliser soi-même les travaux. Lorsque l'on fait affaire avec un entrepreneur, il est recommandé d'évaluer sa réputation, de suivre de près le chantier et de conclure un contrat clair. Finalement, bien connaître le marché du bois, respecter les exigences administratives et s'informer sur les programmes d'aide financière demeurent essentiels pour tirer pleinement profit de son boisé.

À lire en page 14



Erabec +
Monitoring & automatisation



DOMINION & GRIMM

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE LE PLUS AVANCÉ SUR LE MARCHÉ

AVEC ERABEC, CHAQUE LIGNE LATÉRALE DE VOTRE ÉRABLIÈRE PEUT ÊTRE VÉRIFIÉE EN TEMPS RÉEL.

POURQUOI CHOISIR ERABEC?

- Validation des réparations en temps réel (5 sec.)
- Détection précise
- Interface conviviale et facile d'utilisation
- Autonomie des batteries jusqu'à 15 ans
- Retour sur investissement rapide
- Géolocalisation des réparations à faire par prise de photos
- Installation simple, sans entretien et sans besoin d'internet
- Prix imbattable lorsqu'installé en bout de maîtres-lignes



STATION DE POMPAGE AUTOMATISÉE

AUTOMATISATION D&G COMPATIBLE :

- Contrôle des valves autonome
- Démarrages automatique à distance
- Gestion intelligente des bassins
- Et bien plus encore
- Modulation du vacuum linéaire en 3 points de consigne

MÈCHES D'ENTAILLAGE



G	474668	5/16" régulière
H	474644	19/64" régulière
I	472008	1/4" régulière
J	474682	7/16" régulière
K	478987	19/64" courte
L	478994	5/16" courte
M	475047	19/64" régulière
N	478970	1/4" courte



* Autres tailles disponibles



WWW.DOMINIONGRIMM.CA

| 1.866.351.2811

| info@dominiongrimm.ca

DE L'AIDE DIRECTE POUR LA FORÊT PRIVÉE

Un consensus se dégage à propos du caractère cyclique de l'industrie forestière : que les montagnes soient « russes », « américaines » ou « naturelles » (insectes, feux de forêt, chablis), le secteur se remet toujours sur les rails à condition d'obtenir les mesures d'aide appropriées.

Jusqu'à présent, les aides sectorielles ont ciblé les industriels et les travailleurs : programmes de requalification des compétences, baisse des redevances, soutien de la récolte de biomasse en forêt publique, crédits et prêts avantageux à la grande industrie, congé temporaire de cotisations salariales, aide à la diversification des marchés. Au contraire, les 31 100 producteurs forestiers reçoivent très peu d'aide directe pour faire face à la crise. Corrigeons le tir. C'est une question d'équité, surtout qu'en raison de leur statut de travailleur autonome, ils ne bénéficient que trop rarement de quelconques formes de sécurité sociale. Et c'est sans compter le coût de la machinerie et des opérations financées à la banque qui a explosé ces dernières années! Quel bois transformera l'industrie forestière si les producteurs tombent un à un?

Lors de la dernière crise forestière débutée en 2006, les volumes récoltés en forêt privée ont fondu de moitié en l'espace de trois ans. Or, il aura fallu huit années supplémentaires afin de revenir au niveau de récolte précédent. En tout et pour tout, c'est l'équivalent de trois années de récolte qui a été anéanti. Cela a constitué une perte de centaines de millions de dollars pour les producteurs et des milliards pour l'ensemble du secteur. Veut-on s'en priver encore?

Il est encore temps pour les élus des différents paliers d'aider spécifiquement les producteurs forestiers à traverser cette crise. Le fédéral doit d'abord reconnaître l'apport de la forêt privée afin que les producteurs puissent être admissibles aux promesses de soutien sectoriel du premier ministre Carney. La négociation avec les États-Unis d'une entente sur le bois d'œuvre exemptant la forêt privée ne ferait pas de mal non plus. Le premier ministre Legault pourrait quant à lui adopter un crédit d'impôt pour soutenir la récolte de bois en forêt privée. S'il ne peut délier les cordons de la bourse, il pourrait protéger nos marchés sans dépenser un sou en réglant le dossier de la résidualité.

Quant au palier municipal, j'apprécie les interventions de Jacques Demers, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), dans sa défense des intérêts des quelque 200 communautés forestières touchées par la crise. Je l'invite par le fait même à prendre la défense de tous les producteurs forestiers qui participent à la cagnotte municipale en incitant les élus à abaisser les taxes des immeubles forestiers et en harmonisant leur réglementation sur les activités forestières.

Chers élus des trois paliers gouvernementaux, ce n'est pas la charité que nous demandons, mais simplement un coup de pouce pour survivre dans cet environnement d'affaires particulièrement éprouvant. C'est seulement ainsi que nous pourrions continuer d'assurer notre rôle stratégique dans la gestion durable des forêts privées. **F**



GAÉTAN BOUDREAU
PRODUCTEUR FORESTIER ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

PackFix Hydro

La machine à emballer

Sèche, entrepose et fournit du bois de chauffage dans un conditionnement optimal



Le PackFix propose la solution d'emballage idéale pour le bois d'une longueur allant jusqu'à 50 cm. Le tambour est rempli avec des bûches via le tapis d'évacuation et stocke un stère de bois. Puis le bras orientable hydraulique lève le tambour pendant que le bras de rotation enroule les bûches. Une fois toutes les bûches emballées, le filet est simplement coupé et noué à son extrémité. C'est ainsi que sont fabriqués les filets qui peuvent être empilés afin d'économiser de la place. La table pivotante double la vitesse de travail. Le remplissage peut être effectué en même temps que l'emballage.

Découvrez le
PackFix Hydro :

www.posch.com/fr/produits/fagoteuse-de-buches/packfix-hydro/



Imposant



2.0 m³a/EH
Unité d'emballage

Capacité



Contient une corde
de bûches de
16 pouces

NOUVEAU MODÈLE

SPALTFIX S-376 mobil

Avec commande par manette



AUTOSPLIT 375

Pour le bois de chauffage et d'allumage



Systèmes de nettoyage
LOGFIX



SPALTFIX K-710 automatique



SHALPROFI

Pour écorcer et appointer le bois rond

Aussi distributeur des produits :



www.youtube.com/@GESPROEequipment



www.posch.com


Distributeur autorisé au Québec

GESPRO
gesproequipment.com **ÉQUIPEMENT**

Un Pro au service des Pros
819 372-6392
info@gesproequipment.com
Victoriaville

PROLONGATION DE LA MESURE D'ÉTALEMENT DU REVENU FORESTIER

Le 25 novembre 2025, le ministre des Finances, Éric Girard, a présenté la mise à jour économique et financière du Québec. Parmi les annonces, la mesure d'étalement du revenu forestier pour les producteurs forestiers reconnus est prolongée de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce mécanisme fiscal permet d'étaler sur 10 ans une partie du revenu tiré de la vente de bois, plutôt qu'il soit imposé en totalité l'année de la transaction. Il vise à diminuer le taux marginal d'imposition qui augmente drastiquement lorsque sont déclarés des revenus ponctuels de récolte. Cette mesure offre aux producteurs un outil pour stabiliser leurs revenus et planifier leurs travaux. Les producteurs admissibles sont invités à en discuter avec leur conseiller fiscal ou forestier. La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a salué cette annonce, tout en réclamant des mesures de soutien plus ambitieuses pour la forêt privée. 




Émilie Nadeau (Page Facebook d'Éric Girard)

LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

Le 6 novembre 2025, Propriétaires forestiers du Canada (PFC) a comparu devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur l'industrie forestière. Vincent Miville, vice-président de PFC et directeur général de la FPFQ, y a présenté des recommandations pour mieux faire reconnaître le rôle des propriétaires forestiers dans le contexte du conflit du bois d'œuvre.

PFC représente 480 000 propriétaires forestiers qui détiennent 10 % des forêts aménagées du Canada, mais assurent 20 % de la production de bois au pays. Or, les programmes de soutien fédéraux ne tiennent pas compte de leur contribution. Les propriétaires forestiers subissent les contrecoups de la crise du bois d'œuvre sans avoir accès aux mêmes leviers de soutien que les travailleurs ou les industriels.

PFC recommande notamment de négocier une exemption tarifaire pour le bois d'œuvre produit à partir de bois des forêts privées et de mettre en place un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel. 




Chambre des communes du Canada

BONIFICATION DES PAF POUR MIEUX PROTÉGER LES MILIEUX SENSIBLES

Les propriétaires forestiers peuvent désormais faire bonifier leur plan d'aménagement forestier (PAF) afin d'y intégrer de nouveaux éléments environnementaux, notamment les milieux humides, les écosystèmes forestiers exceptionnels ou la présence d'espèces à statut précaire. Cette démarche vise à leur transmettre des recommandations concrètes sur les mesures de protection à appliquer lors de leurs travaux d'aménagement.

Des fonds de 3 M\$, issus du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec, ont été confiés aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour financer cette bonification par l'entremise des conseillers forestiers accrédités. L'objectif est de bonifier 3 600 PAF d'ici mars 2028.

Les propriétaires souhaitant faire réaliser un PAF ou améliorer celui en vigueur sont invités à contacter leur conseiller forestier. Pour plus d'information sur les mesures de protection des milieux sensibles, visitez foretprivee.ca. 

SÉCHERESSES ESTIVALES, RÉCOLTE DE SIROP INÉGALE

Qui dit érable pense temps des sucres. Or, pour produire la sève qui se transforme en délice sucré au printemps, ces arbres doivent être en santé 12 mois par année. Comme ils affectent d'autres activités agricoles, les changements climatiques ont aussi un impact sur l'acériculture.

MARIE-ÈVE MARTEL
COLLABORATION SPÉCIALE

L Le fait que les précipitations soient de plus en plus abondantes, mais aussi plus espacées, a des conséquences sur les érablières, relève Tim Rademacher, qui a participé en novembre dernier à un panel sur les effets des changements climatiques dans le cadre de la Rencontre annuelle du Créneau Acéricole.

« C'est quelque chose qu'on remarque depuis plusieurs années, que ce soit des périodes de précipitations intenses ou des sécheresses plus ponctuelles, explique le professeur et directeur scientifique du Centre de recherche acéricole de l'Université du Vermont. Ça nous préoccupe de savoir comment l'érable peut réagir à ces stress hydriques. »

Comme les fortes précipitations occasionnent un « stress biologique » sur les arbres et affaiblissent le sol qui les retient, les sécheresses influencent-elles leur santé globale? C'est ce qu'a tenté de savoir le chercheur.

« Les érables à sucre sont des arbres très résilients, mais il y a des limites à tout, renchérit-il. On peut penser que l'arbre emmagasine des ressources pendant l'été afin de tenir l'hiver. C'est sûr que s'il y a une sécheresse, l'arbre doit puiser dans ses réserves plus tôt dans l'année. »

ARBRES DÉSHYDRATÉS, SÈVE MOINS SUCRÉE

Pendant trois ans, à savoir de 2021 à 2024, M. Rademacher et une équipe de l'Université du Québec en Outaouais, chapeautée par la professeure Audrey Maheu, ont étudié les conséquences d'un manque d'eau sur les arbres dans une érablière naturelle non exploitée. Pour ce faire, l'équipe a installé des bâches au-dessus d'un secteur boisé afin de le priver d'eau. Tout près, une zone intouchée a servi de contrôle pour la recherche. Il explique que lors du processus de photosynthèse, par lequel les feuillus absorbent du dioxyde de carbone pour

le transformer en oxygène, les arbres perdent de l'eau à travers leurs pores, appelées stomates. En cas de sécheresse, ces stomates vont se refermer pour conserver l'eau dans l'arbre. « En conséquence, on observe moins de photosynthèse en période de sécheresse », résume le scientifique.

Les sécheresses pourraient aussi affecter le taux de sucre dans les arbres. « On sait que le sucre retrouvé dans la sève peut s'être accumulé dans l'érable depuis quelques années. On pense que ça va de trois à cinq ans, voire même dix ans, indique Tim Rademacher. Ça nous montre que l'arbre a une certaine résilience. »

Les érables entaillés dans la zone sèche de l'érablière étudiée ont offert une sève moins riche en sucre que ceux de la zone de contrôle. Les arbres situés aux limites de la zone asséchée, dont les racines pouvaient absorber un peu d'eau, étaient épargnés, « ce qui suggère que c'est vraiment l'effet de [l'assèchement] qui a influencé le taux de sucre », note le chercheur, qui avait signé un billet de blogue sur le sujet en 2024¹.

Les plus petits érables semblaient davantage touchés que les plus gros, signe que l'apport en eau peut influencer le taux de sucre des arbres pendant leur croissance. « Pour entailler, il faut suffisamment de bois sain, rappelle Tim Rademacher. Il faut donc s'assurer que les arbres vivent une bonne croissance pour qu'ils puissent régénérer autant de bois que ce qu'on enlève lors de l'entaille. »

Les recherches n'ont toutefois pas pu déterminer si un manque d'eau influençait le volume de sève produite.

Ultimement, si les sécheresses perdurent, les érables peuvent mourir, prévient Tim Rademacher. « C'est peu probable, mais ça pourrait être possible localement et surtout, si les sécheresses sont plus fréquentes et plus longues », détaille-t-il.

1. ppaq.ca/fr/blogue/elles-secheresses-estivales-peuvent-elles-affecter-la-production-acericole/



Tim Rademacher est professeur et directeur scientifique du Centre de recherche acéricole de l'Université du Vermont.

UNE MIGRATION VERS LE NORD À PRÉVOIR

Une étude² présentée en février par le biologiste Samuel Royer-Tardif, affilié au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO), indique que le sud-ouest du Québec, notamment en Estrie, pourrait ne plus être un habitat propice aux érables à sucre en raison du réchauffement climatique d'ici 2071 à 2100. En revanche, des régions au plus au nord de la province pourraient être plus accueillantes pour cette variété d'arbre.

On peut aussi s'attendre à ce que les forêts soient plus à risque de s'enflammer quand la foudre les frappera.

Les zones de feuillus sont moins à risque de brûler que les forêts de conifères, nuance Tim Rademacher. « Même si on entend parler de plus en plus de feux de forêt à cause des sécheresses, c'est généralement en forêt boréale que ça se passe », note-t-il.

Cependant, de petits incendies naturels et isolés ont eu lieu l'été dernier dans des érablières de l'Estrie, entre autres. « De ma compréhension, c'est quelque chose d'assez exceptionnel et d'anecdotique parce qu'il y a beaucoup trop d'humidité dans les érablières pour soutenir un incendie, indique le chercheur. Mais cet été a été très sec, alors c'est quelque chose qu'on devrait étudier davantage. »

QUE FAIRE POUR PROTÉGER SES ÉRABLES?

Un sondage mené en 2018 pour la firme Ouranos auprès d'acériculteurs nord-américains révélait que 77 % des personnes sondées jugeaient que les moyens d'adaptation aux changements climatiques étaient insuffisants pour l'acériculture et plaidaient pour

2. www.ouranos.ca/sites/default/files/2025-02/03_Royer-Tardif_Samuel_Jour1_7_Session7_14h.pdf



L'équipe a installé des bâches au-dessus d'un secteur boisé afin de le priver d'eau. Tout près, une zone intouchée a servi de contrôle pour la recherche.

Photos : Gracieuseté de Tim Rademacher

SOLUTIONS INNOVATRICES ET SERVICE PERSONNALISÉ



PRIX COMPÉTITIFS

plasticamoreau.com

Bureau : 418 854-2303 | Atelier : 418 714-8862

gilles@plasticamoreau.com



Pompes à palettes rotatives



Pompes vacuum à vis
sans huile et faible entretien



Pompes à diaphragme électriques SS 304



**Les seules sellettes sur le marché
étanches 100% sous haut vacuum et/ou pression**

idéal pour le remplacement d'autres sellettes qui fuient ou lorsque le maître-ligne a été étiré et que les trous sont ovales



acier inoxydable

Pompes à eau pour
refoulement

Entrée / Sortie : tuyaux de 1" à 4"



Relâcheurs à
pompes submersibles



Relâcheurs
mécaniques



**Nouveau
catalogue 2026**

Téléchargez-le sur
dstdstars.com/catalogue

NOUVEAUX PRODUCTEURS : À QUI CONFIER LA RÉALISATION DE SES TRAVAUX?

Au lieu de s'équiper et de manipuler la scie à chaîne, certains nouveaux propriétaires forestiers préfèrent confier la réalisation de leurs travaux, dont ceux liés à la récolte de bois. Mais à qui s'adresser, dans ce cas, et comment procéder? Explications.

MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU
COLLABORATION SPÉCIALE



« LE CONSEILLER FORESTIER S'OCCUPE DE TOUT, DE A À Z. »

– DANAVAN ROUILLARD,
RESPONSABLE
DU SERVICE DES
RÉCOLTES À L'ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES DE
BOISÉS DE BEAUCE

De façon générale, un producteur peut avoir recours, pour ses travaux, aux services d'un entrepreneur forestier ou encore à ceux d'un conseiller forestier. Ce dernier (à l'emploi d'un syndicat, d'un groupement ou d'une coopérative, par exemple) offre bien souvent un service de type « clé en main ».

S'il n'en tient qu'à Serge Lemay, propriétaire d'un lot boisé d'un peu plus de 40 hectares à Saint-Honoré-de-Shenley, en Beauce, opter pour un service de type clé en main peut d'ailleurs être avantageux, voire instructif, pour un nouveau venu dans l'univers forestier.

« C'est un monde, lance le technicien forestier retraité de l'Université Laval, à Québec. C'est pas mal compliqué pour quelqu'un qui n'a pas les compétences en foresterie de tout faire lui-même. »

« Il y a toutes sortes de choses à considérer pour la réalisation des travaux, fait valoir le producteur de 75 ans. Aussi, ce n'est pas simple de négocier avec les scieries pour la vente du bois et avec un transporteur. »

Bien qu'il soit familier avec cet univers et qu'il ait confié ses travaux à un entrepreneur en 2019, M. Lemay a plutôt opté l'an dernier pour un service clé en main, offert dans sa région par l'Association des propriétaires de boisés de Beauce.

« Le conseiller forestier s'occupe de tout, de A à Z, explique l'ingénieur forestier Danavan Rouillard, responsable du service des récoltes à l'Association des propriétaires de boisés de Beauce (APBB). Ici, à l'Association, on fait la prospection pour déterminer les secteurs intéressants à récolter. On prépare la prescription [sylvicole] et le chantier. On supervise le transport, la mise en marché et on s'assure que ça respecte ce que le propriétaire veut. »

Au terme du processus, un rapport détaillé des opérations et un chèque (fruit de la vente du bois) sont transmis au propriétaire du lot boisé.

Si cette option est peu contraignante pour le propriétaire, son gain financier est toutefois moins grand que s'il effectue lui-même ses travaux ou les confie à un entrepreneur, par l'intermédiaire d'un contrat, nuance l'agent de mise en marché au Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, Christian Auclair.

Si un propriétaire fait ses travaux ou retient les services d'un entrepreneur, dit-il, il peut profiter de l'aide financière prévue au volet exécution, à la condition que les travaux soient réalisés dans le cadre du Programme de mise en valeur des forêts privées.



Gracieuseté de l'APBB

Certains nouveaux propriétaires forestiers préfèrent confier la réalisation de leurs travaux, au lieu de s'équiper et de manipuler la scie à chaîne.



MEMPROTEC

Fabricant d'osmose pour érablières

L'Automatisation la plus intelligente de l'industrie

MemPro 20 000 DDI-SS

- Modèle ultra-compact
- Possibilité d'expansion jusqu'à 20 membranes et 5 pompes haute pression
- Conception unimodulaire
- Châssis échelle double & Tuyauterie en acier inoxydable



Osmose inverse | Châssis et plomberie en acier inoxydable



MemPro 4 000 HI-SS

- Complètement automatisé
- Conception unimodulaire
- Possibilité d'expansion jusqu'à 8 membranes et 4 pompes haute pression
- Recirculation positive sur les membrane



MemPro 600-SS

- Compacte
- Boîte électrique et cuve de lavage en acier inoxydable
- Possibilité d'expansion à 2 membranes
- Conductimètre inclus



Minipro 100-SS

- Économique et compacte
- Protection contre le gel par drainage
- Peut être placé à l'horizontale sur bassin ou à la verticale
- Faible consommation électrique (120 V)



Gracieuseté de l'APBB

Un contrat précisant les obligations et responsabilités de chacun doit être conclu entre les deux parties.

QUEL ENTREPRENEUR CHOISIR?

Ghislain Leblond, directeur du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et de la Mauricie, ainsi que du Syndicat des producteurs acéricoles du Centre-du-Québec, recommande néanmoins, avant de confier ses travaux à un entrepreneur forestier, d'aller voir les chantiers que ce dernier a à son actif. Et de ne pas hésiter à obtenir plus d'une soumission.

« Je dis souvent aux producteurs que ce n'est pas la grosseur de la machine qui fait la qualité des travaux, mais plutôt l'opérateur de la machine, illustre M. Leblond. Un petit équipement avec un mauvais opérateur peut faire des désastres et un gros équipement avec un bon opérateur peut faire de très beaux travaux. »

« Il faut magasiner son entrepreneur, conseille également Danavan Rouillard. Mais leur réputation les précède bien souvent. La règle d'or, selon moi, c'est : plus il est difficile à avoir, plus il est bon. »

Tous les intervenants sondés sont par ailleurs unanimes sur un point : un producteur qui confie ses travaux à un entrepreneur doit suivre de façon quasi quotidienne l'avancement des opérations pour réagir rapidement, si tout ne se déroule pas comme souhaité.

« C'est un peu comme quand on fait construire une maison, fait valoir M. Leblond. Il faut être présent. »

Cette option nécessite un plus grand engagement du propriétaire, résume M. Rouillard.



Christian Auclair, agent de mise en marché au Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec

LE CONTRAT, UN INCONTOURNABLE

Autre élément essentiel : un contrat précisant les obligations et responsabilités de chacun doit être conclu entre les deux parties. À cet effet, l'utilisation du contrat type de la Fédération des producteurs forestiers du Québec est « fortement suggérée » par Christian Auclair.

Ce contrat doit entre autres préciser les conditions de transport et de mise en marché du bois. Certains syndicats peuvent d'ailleurs veiller à répartir les revenus de vente du bois selon les pourcentages de chacun inscrits au contrat, relève M. Auclair.

MISE EN MARCHÉ

Avant de procéder aux travaux de coupe, il est en outre recommandé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec de communiquer avec son syndicat ou office régional pour connaître le marché du bois et les conditions de vente. Le site Internet *prix-bois.ca* peut être consulté à titre indicatif.

« Le marché du bois peut varier, souligne M. Leblond, à la direction du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Ce qui est bon aujourd'hui ne le sera pas forcément dans trois semaines. »

« Parfois, il y a des marchés qui vont bien et qui, tout d'un coup, se mettent à moins bien aller, poursuit-il. Ça peut alors valoir la peine de viser un autre marché qui peut offrir une nouvelle opportunité et des revenus potentiellement plus élevés pour cette période-là. »

De façon générale, les principaux marchés pour la vente de bois au Québec sont ceux du sciage, des pâtes, du déroulage (majoritairement pour faire du placage), ainsi que du bois de chauffage. **F**



LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DOIVENT D'ABORD OBTENIR UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER POUR LEUR LOT, PUIS S'ENREGISTRER COMME PRODUCTEUR FORESTIER, SOULIGNE L'AGENT DE MISE EN MARCHÉ AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC, CHRISTIAN AUCLAIR.

AVIS PUBLIC

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Objet : Évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue pour la période 2021-2025

N/Réf. : **051-20-03**

Dans le cadre de l'évaluation périodique des interventions relatives au *Plan conjoint des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue* (RLRQ, c. M-35.1, r. 36) dans la mise en marché, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) recevra les observations des personnes intéressées lors d'une séance publique qu'elle tiendra le **9 décembre 2026 à 9 h 30** par **moyen technologique Zoom**.

Les personnes qui souhaitent observer la séance pourront le faire sur notre chaîne YouTube diffusée en temps réel. Le lien vers la chaîne YouTube de la Régie sera également inscrit sur l'avis de séance publique publié sur le site Internet de la Régie.

Montréal, le 21 novembre 2025

Le secrétaire,
Thomas Kenmegne, avocat

Québec 



Certaines démarches sont incontournables avant de confier la réalisation de ses travaux forestiers à un entrepreneur ou à un conseiller forestier.

Gracieuseté du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec

À NE PAS OUBLIER EN COURS DE ROUTE

Certaines démarches sont incontournables avant de confier la réalisation de ses travaux forestiers à un entrepreneur ou à un conseiller forestier. En voici quelques-unes.

Les nouveaux propriétaires doivent d'abord obtenir un plan d'aménagement forestier (PAF) pour leur lot, puis s'enregistrer comme producteur forestier, souligne l'agent de mise en marché au Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, Christian Auclair.

Ces deux démarches vont de pair, opine l'ingénieur forestier Danavan Rouillard, responsable du service des récoltes à l'Association des propriétaires de boisés de Beauce.

L'enregistrement de producteur forestier permet de profiter d'avantages fiscaux, dont ceux liés au programme de remboursement des taxes foncières. Le plan d'aména-

gement, signé par un ingénieur forestier, précise pour sa part l'état des différents peuplements d'un lot, de même que les travaux à prévoir, qu'ils soient commerciaux ou non. Le plan est valide pour une période de 10 ans.

Comme certains travaux peuvent nécessiter un permis, vérifier la réglementation de sa municipalité est avisé, relève au passage Christian Auclair.

Finalement, pour profiter de la mesure du remboursement des taxes foncières ou du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les travaux doivent être recommandés par une prescription sylvicole d'un ingénieur forestier. Le rapport confirmant la bonne exécution des travaux est également nécessaire.

Autre avantage pour les producteurs forestiers : il est possible d'étaler les revenus forestiers sur une période de 10 ans dans son rapport d'impôt. Cette dernière mesure vient d'être prolongée par le gouvernement, jusqu'au 31 décembre 2027. **F**

h2o
Innovation



Exactap Neo

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'ENTAILLAGE.
PLUS LÉGER. PLUS COMPACT. TOUJOURS AUSSI SOLIDE.
L'Exactap repensé pour les longues journées en forêt. Son corps en aluminium ultra léger et sa stabilité réelle à 5 points assurent des entailles droites et étanches, essentielles au rendement. Compatible avec les perceuses compactes populaires. Jumelé à une Milwaukee M12, il forme le combo d'entailage robuste le plus léger de l'industrie.



DEWALT



Milwaukee



Makita

CARACTÉRISTIQUES

- Corps en aluminium ultra léger, plus compact que jamais
- Stabilité réelle à 5 points pour un perçage droit, constant et étanche
- Compatibilité élargie avec les perceuses DeWalt, Milwaukee et Makita
- Système de verrouillage à dégagement rapide pour un retrait facile en fin de saison
- Roulement linéaire longue durée pour un mouvement fluide et précis
- Compatible avec toutes les mèches d'entailage
- Verrou à ressort pour le transport et le travail en espaces restreints

CONSULTEZ
LE TABLEAU DE
COMPATIBILITÉ



H2OINNOVATION.NET

201, 1^{re} AVENUE, HAM-NORD, QC G0P 1A0 | (819) 344-2288



HAUSSE DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE EN FORÊT PRIVÉE

Le volume de bois sur pied et la possibilité forestière sont en hausse en forêt privée. Selon les plus récentes évaluations, le volume a progressé de 21 %, tandis que la possibilité forestière s'est accrue de 2,7 Mm³ pour atteindre 19,6 Mm³ par année.

PATRICK CARTIER, ING. F.
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Plus du tiers de la possibilité forestière réside maintenant en forêt privée. Ces résultats illustrent le rôle grandissant que peuvent occuper les producteurs forestiers dans l'approvisionnement du secteur forestier québécois, sans pour autant mettre à risque la ressource renouvelable qu'est la forêt privée.

UN POTENTIEL DE RÉCOLTE EN PROGRESSION

La possibilité de récolte forestière constitue le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année de façon durable dans une zone donnée. Le respect de cet indicateur est essentiel pour assurer l'aménagement durable des forêts. Pour plusieurs raisons, dont la volonté de chaque propriétaire de récolter ou non du bois, la notion de possibilité forestière en forêt privée est de nature indicative. Son calcul constitue néanmoins un intransigent important des Plans de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) des agences régionales.

Entre 2023 et 2025, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), la firme d'ingénierie WSP et la firme Consultants forestiers DGR se sont associés pour procéder à la réévaluation de la possibilité forestière sur le territoire d'une majorité d'agences régionales¹, en collaboration avec celles-ci et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Le Bureau du Forestier en chef a aussi été sollicité, principalement pour son expertise méthodologique. Les plus récents calculs de possibilité forestière confirment que la possibilité de récolte en forêt privée est en hausse. Selon les évaluations produites, la possibilité forestière des forêts privées du Québec atteint dorénavant 19,6 Mm³ par année. Il s'agit d'une hausse de 2,7 Mm³ (+16 %) par rapport aux évaluations précédentes.

La possibilité forestière s'accroît principalement pour le groupe d'essences sapin, épinettes, pin gris (+1 656 000 m³), mais également pour les peupliers (+727 000 m³) et les feuillus durs (+393 000 m³). Au contraire, le groupe mélèze et autres résineux (-96 000 m³) connaît une décroissance peu significative (-4,5 %). Les possibilités forestières s'accroissent presque partout, sauf dans trois territoires d'agence (Abitibi, Bas-Saint-Laurent et Outaouais). Les hausses sont particulièrement élevées pour les territoires d'agence des Appalaches (+51 %), de la Capitale-Nationale (+47 %), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (+42 %) et de la Gaspésie (+36 %).

LES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES S'ACCROISSENT PRESQUE PARTOUT, SAUF DANS TROIS TERRITOIRES D'AGENCE (ABITIBI, BAS-SAINT-LAURENT ET OUTAOUAIS).



La possibilité de récolte forestière constitue le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année de façon durable dans une zone donnée.

1. Les données nécessaires pour réviser le calcul sur la Côte-Nord ne sont pas disponibles, tandis que le Bas-Saint-Laurent a procédé de manière distincte. Consultez notre infolettre de juillet 2023 pour un aperçu détaillé de la méthodologie de calcul de la possibilité forestière et de ses applications. (foretprivee.ca/infolettre-forets-de-chez-nous-plus/nouveaux-calculs-de-possibilite-de-recolte-forestiere-en-foret-privee/)

Les raisons qui expliquent ces gains de possibilité forestière sont de deux ordres. Premièrement, la hausse structurelle du volume de bois sur pied² accroît le capital en croissance et la possibilité forestière. Deuxièmement, la maturité atteinte par une grande partie de la forêt privée permet de scénariser la récolte de volumes conjoncturels.

POSSIBILITÉ FORESTIÈRE EN FORÊT PRIVÉE PAR TERRITOIRE D'AGENCE RÉGIONALE (EN M³ PAR ANNÉE)

Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Sapin, épinettes, pin gris	Mélèzes et autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total	Évolution
Abitibi	371 000	24 000	305 500	63 400	763 900	0 %
Appalaches	713 700	117 300	379 200	482 900	1 693 200	51 %
Bas-Saint-Laurent	1 123 000	212 300	372 000	429 500	2 136 800	-2 %
Capitale-Nationale	673 800	62 300	314 300	476 100	1 526 500	47 %
Centre-du-Québec	366 900	209 300	152 100	455 100	1 183 500	16 %
Chaudière	511 600	149 500	224 200	503 900	1 389 100	10 %
Côte-Nord	113 300	1 300	51 900	31 600	198 100	0 %
Estrie	757 000	168 600	231 100	968 800	2 125 600	4 %
Gaspésie	518 700	76 900	208 000	172 800	976 300	36 %
Lanaudière	234 800	80 800	100 800	351 100	767 500	17 %
Laurentides	403 000	227 000	188 800	826 800	1 645 600	28 %
Mauricie	582 300	115 000	109 600	380 200	1 187 000	9 %
Montérégie	97 000	238 200	126 700	710 500	1 172 400	21 %
Outaouais	299 300	295 000	406 400	602 500	1 603 100	-3 %
Saguenay-Lac St-Jean	513 500	56 300	332 500	143 100	1 045 500	42 %
Témiscamingue	61 000	32 800	94 400	28 600	216 800	11 %
Total	7 340 000	2 066 600	3 597 400	6 627 000	19 631 000	16 %
Proportion de volume conjoncturel	18 %	9 %	69 %	21 %	27 %	

Notes : Les grands propriétaires de plus de 800 ha d'un seul tenant réalisent leur propre calcul. Leurs données ont été intégrées selon les informations disponibles; sinon, des estimations ont été utilisées. Les informations pour le territoire de l'agence Côte-Nord sont incomplètes. En conséquence, la possibilité indiquée est celle de 2001.

Sources : FPFQ et WSP. 2023 à 2025. *Détermination de la possibilité de récolte forestière régionale*. Rapports multiples produits pour les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

Agence BSL. 2013. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent*. Document de connaissance. 173 pages.

DEPUIS 1973, PRÈS DE 1,5 MILLIARD D'ARBRES ONT ÉTÉ MIS EN TERRE EN FORÊT PRIVÉE (PARTICULIÈREMENT DANS LES ANNÉES 1980 ET 1990) POUR RESTAURER LES SECTEURS TOUCHÉS PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE.

LE VOLUME DE BOIS SUR PIED : 21 % D'AUGMENTATION DEPUIS LE DERNIER INVENTAIRE

Depuis une cinquantaine d'années, le MRNF documente l'évolution du volume de bois sur pied. Les résultats parlent d'eux-mêmes. En forêt privée, le volume est passé de 520 Mm³ au premier inventaire à 910 Mm³ au cinquième, soit une hausse de 75 %. La croissance atteint même 160 Mm³ entre le quatrième inventaire (2001-2018) et le cinquième (2017-2025), soit une hausse de 21 %.

Cette progression est attribuable à trois causes : un niveau de récolte dans l'ensemble inférieur à la croissance forestière³, une augmentation des superficies boisées par la déprise agricole et un rendement supérieur des plantations. À cet effet, depuis 1973, près de 1,5 milliard d'arbres ont été mis en terre en forêt privée (particulièrement dans les années 1980 et 1990) pour restaurer les secteurs touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Une part importante de ces plantations arrive aujourd'hui à des stades productifs clés, ce qui permet d'accroître le volume de bois sur pied.

2. Le volume de bois sur pied désigne la quantité totale de bois présente dans la forêt, mesurée en mètres cubes. Il représente le capital forestier accumulé dans les arbres vivants avant toute récolte.

3. Pour mieux comprendre les dynamiques de la croissance forestière, consultez l'article « La croissance d'une forêt : trois forces en action ». *Forêts de chez nous*, vol. 37, no 4.

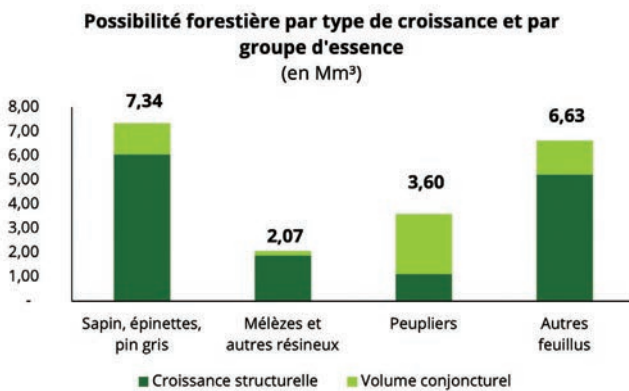


L'EFFET DU SCÉNARIO CONJONCTUREL

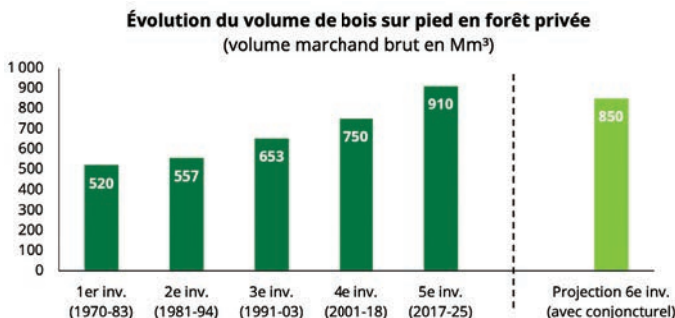
Les nouveaux calculs intègrent des volumes conjoncturels, en plus de ceux issus de l'accroissement forestier simulé. Cette approche tient compte du fait que près des deux tiers des forêts privées inventoriées sont maintenant matures et propices aux travaux d'aménagement forestier ainsi qu'à la valorisation du bois.

Sur le terrain, ces volumes conjoncturels touchent principalement le sapin, les peupliers et le bouleau à papier arrivés à maturité et dont la longévité est limitée, ainsi que certaines essences menacées par des ravageurs, notamment le frêne (agrile), le hêtre (maladie corticale) ou le sapin (tordeuse).

Les scénarios conjoncturels ont été déterminés par l'établissement d'hypothèses rigoureuses par les acteurs régionaux. Globalement, nous évaluons que les volumes conjoncturels scénarisés en récolte représentent actuellement environ 27 % de la possibilité forestière. Ces volumes sont principalement concentrés dans le groupe d'essence des peupliers, où environ 69 % de la possibilité forestière est conjoncturelle. Comprenons ici que des peuplements sénescents génèrent peu ou pas de croissance sur pied et qu'ils pourraient être récoltés pour les régénérer.



Cette scénarisation de volumes conjoncturels fait tout de même l'objet de contingence. Dans l'hypothèse où toute la croissance et tout le volume conjoncturel seraient récoltés au cours de la prochaine décennie, nous estimons que le volume sur pied diminuerait à peine de 60 Mm³ (-7 %) par rapport au plus récent inventaire écoforestier (le cinquième). Malgré cela, le volume estimé demeurerait plus élevé d'environ 110 Mm³ (+13 %) comparativement au quatrième inventaire. Cette baisse resterait modérée lorsque replacée dans la tendance générale : le volume sur pied en forêt privée augmente de façon soutenue depuis plusieurs décennies. Cette tendance n'est pas étrangère au fait que moins de la moitié de la possibilité forestière est récoltée en forêt privée année après année (1,8 Mm³ de bois de chauffage + 6,1 Mm³ mis en marché < 17,0 Mm³ de possibilité forestière).

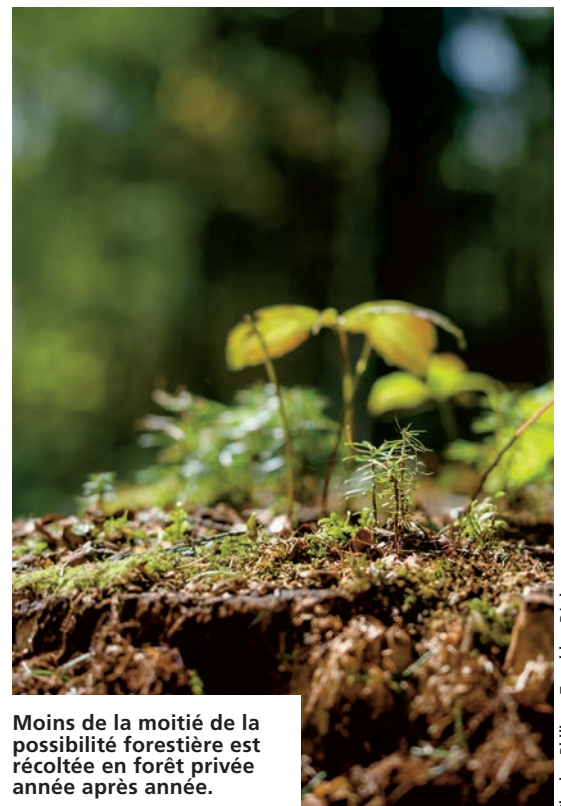


Sources : Programmes décennaux d'inventaires forestiers du Québec de la Direction des inventaires forestiers du MRNF. Compilation à partir des données 2018 qui ont servi au Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2013-2018.

DES RÉSULTATS UTILES POUR TOUS LES PARTENAIRES

Les résultats du calcul de possibilité forestière éclairent les décisions de nombreux acteurs du milieu. Du côté des agences régionales, ils s'intègrent au Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées et servent à orienter les interventions sur le territoire. Les syndicats de producteurs forestiers y trouvent des repères pour cerner les volumes disponibles et ajuster la mise en marché, en cohérence avec les objectifs d'aménagement durable des forêts privées. L'industrie forestière y voit un portrait de la ressource qui facilite la planification des investissements par une meilleure connaissance des sources d'approvisionnement. Enfin, le monde municipal peut acquiescer que les niveaux de récolte demeurent compatibles avec le maintien à long terme du couvert forestier en forêt privée.

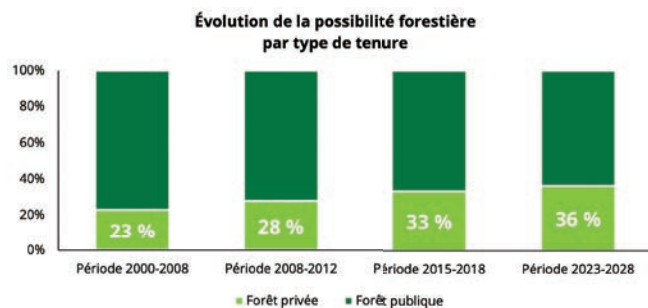
Pour sa part, le MRNF s'appuie sur ces données afin d'évaluer les volumes mobilisables en forêt privée lors de l'établissement des scénarios d'approvisionnement des industriels forestiers. C'est dans cette planification que la résidualité, prévue au régime forestier québécois, permet de rappeler que la forêt publique doit servir d'appoint aux différentes sources d'approvisionnement prioritaires (ex. : copeaux et autres sous-produits, forêt privée, importation). Pour ce faire, le MRNF tient d'abord compte du bois disponible et mobilisable en forêt privée avant de compléter, au besoin, le scénario d'approvisionnement à l'aide de la forêt publique.



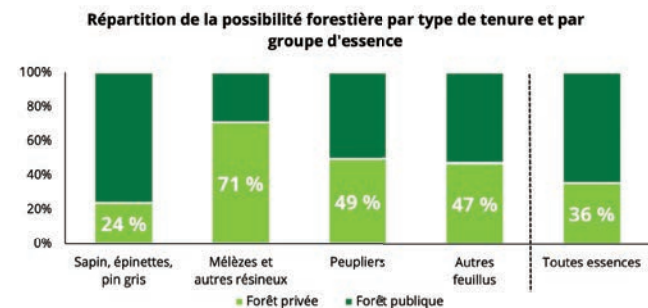
Moins de la moitié de la possibilité forestière est récoltée en forêt privée année après année.

LA FORÊT PRIVÉE APPELÉE À JOUER UN PLUS GRAND RÔLE

Les vastes superficies de forêt publique continuent d'accaparer la part du lion de la possibilité forestière du Québec, particulièrement en ce qui a trait au groupe d'essences sapin, épinettes, pin gris. Malgré tout, nous assistons graduellement à un transfert de la possibilité de récolte de la forêt publique vers la forêt privée. Ce phénomène résulte de l'effet combiné de la réduction des volumes pouvant être récoltés dans les unités d'aménagement en forêt publique et de l'augmentation de la possibilité en forêt privée.



Nous estimons ainsi qu'environ 36 % de la possibilité de récolte se trouve maintenant en forêt privée. Comme présenté dans les graphiques suivants, cette portion est évidemment variable selon le groupe d'essences. En effet, la moitié de la possibilité forestière des feuillus et la majorité de celle des autres résineux⁴ se trouvent en territoire privé.

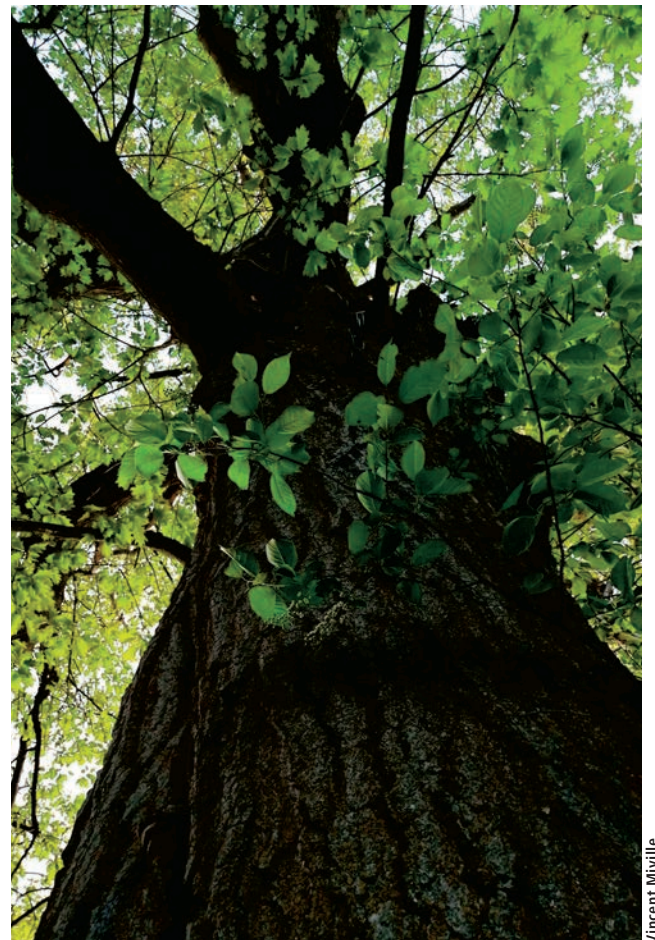


Compilation : FPFQ

Sources : MRNF et BFEC


Une mise en garde demeure : la manière de calculer la possibilité forestière diffère sensiblement entre la forêt publique et privée. La soustraction d'une superficie faisant l'objet du calcul de possibilité forestière en forêt publique est facilitée par une coordination complète des décisions gouvernementales, contrairement à la forêt privée, où cette soustraction est difficilement applicable en raison des objectifs de récolte qui diffèrent entre les 162 900 propriétaires forestiers. Rappelons qu'en forêt publique, le Forestier en chef est responsable d'évaluer, puis de déterminer, les possibilités forestières. Ce résultat est prescriptif puisqu'il constitue un volume maximal des récoltes annuelles de bois par essence ou par groupe d'essences.

4. Mise en garde : le mélèze est inclus dans le groupe sapin-épinettes-pin gris en forêt publique, tandis qu'il est regroupé avec les autres résineux en forêt privée. Cette classification distincte peut créer certains écarts marginaux lors de l'interprétation des résultats par groupe d'essences.



Vincent Miville

UNE RESSOURCE RENOUVELABLE ET UN RÔLE ACCRU POUR LA FORÊT PRIVÉE

Malgré la tordeuse, le verglas, les chablis et les interventions humaines, la forêt privée poursuit sa croissance. Cette résilience témoigne du caractère renouvelable de la ressource forestière. La possibilité forestière est d'ailleurs réévaluée à chaque inventaire, soit tous les 10 à 15 ans, afin d'ajuster les prévisions en fonction de l'évolution des forêts, du niveau de récolte et des perturbations naturelles observées. Ces résultats illustrent l'importance relative de la forêt privée et confirment le rôle grandissant des producteurs dans l'approvisionnement du secteur forestier québécois. 



J.M. POMERLEAU INC.
 Vente et installation de matériel électrique neuf et rec
 110, 1^{re} Avenue, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0
418 382-5392
www.jmpomerleau.com



EN TEMPS DES SUCRES, NOTRE ÉQUIPE ON EST LÀ POUR VOUS!

Service professionnel qualifié 24 h/24, 7 jours sur 7
+ Magasins ouverts les samedis (consultez les heures en ligne)

- Évaluation de projet
- Conseils acéricoles et techniques
- Cartographie GPS
- Installation de maîtres-lignes et tubulures
- Location d'équipements
- Assemblage de chutes
- Implantation du système CDL Intelligence
- Installation clé en main d'équipements
- Réparation à la cabane
- Modification d'équipements

CATALOGUE
2026
MAINTENANT
DISPONIBLE



Contactez votre représentant ou le magasin le plus près de chez vous!